

Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Point fort de cette formation

La démarche proposée consiste en un accompagnement méthodologique. Cet accompagnement – individualisé - se fait à proximité du lieu d'activité du demandeur, selon un calendrier personnalisé (tenant compte des contraintes d'agenda du demandeur)

Objectif principal

Valoriser les compétences acquises dans le cadre de sa fonction. La VAE permet en effet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de type universitaire sans justifier des titres normalement requis pour y accéder, et sans passer par une formation diplômante

Objectifs opérationnels

- Repérer les compétences acquises grâce à son expérience
- Appréhender les démarches afin de constituer un dossier de VAE
- Se préparer à la présentation de son dossier devant le jury

Contenu

- Phase d'étude du projet, de ciblage de la certification et d'aide à la constitution du dossier de recevabilité en fonction des compétences opérationnelles, relationnelles, cognitives développées au fil de ses expériences et de leur adéquation avec la certification envisagée
- Phase d'aide à la constitution du dossier de preuves et de préparation au passage devant le jury: définition et formalisation par écrit des compétences, compréhension de l'épreuve du jury et appropriation des bonnes pratiques de présentation orale
- Phase d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action en cas de validation partielle

Public cible

Elu-es, collaborateurs-trices d'élus-es, agents, associatifs

Format

24 heures d'accompagnement réparties sur plusieurs mois

